RONDA	RoHS – Déclaration de conformité	MMC027f
		Version: 2.6
		Änd.Datum: 01.01.2025

Fabricant

RONDA AG
Hauptstrasse 10
CH - 4415 Lausen / Schweiz

Désignation produits

Tous les mouvements, gearboxes et composants

Titre

RONDA est conscient que la directive européenne 2011/65/UE (RoHS - y compris 2015/863 et 2017/2102) limite l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.
Les substances suivantes sont notamment énumérées :

1. Mercure
2. Chrome VI
3. Cadmium
4. Retardateurs de flamme et plastifiants
   PBB,PBDE,DEHP,BBP,DBP,DIBP
5. Plomb

Conformité

La déclaration suivante concernant la conformité de nos produits avec la directive européenne 2011/65/UE (RoHS, y compris 2015/863 et 2017/2102) est basée sur nos recherches et enquêtes auprès de nos fournisseurs, et est actualisée regulièrement.

- La teneur de nos produits en substances mentionnées ci-dessus ne dépasse pas les limites définies dans la directive RoHS
- Ronda utilise systématiquement des matériaux de soudure sans plomb
- Les produits dont les pièces sont en laiton relèvent de l'exemption 6(c) "Alliage de cuivre contenant jusqu'à 4 % de plomb en poids" (annexe III de la directive 2011/65/UE) et sont donc conformes
- Les produits comportant des pièces en acier relèvent de l'exemption 6(a) "Acier allié (pour usinage) et acier galvanisé contenant jusqu'à 0,35 % de plomb en poids" (annexe III de la directive 2011/65/UE) et sont donc conformes
- Sur les fiches techniques, nous indiquons la conformité RoHS comme "directive européenne 2011/65/UE conforme", ce qui signifie en fait conforme à cette directive et aux compléments 2015/863 et 2017/2102

Emis par

RONDA AG, Lausen / Suisse

Lieu & date

Lausen, 1er janvier 2025

Signatures légales

Fabien Schirmer
CEO

Stefan Metz
CTO